



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS, SPÉCIALITÉ MÉTALLIER

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'admissibilité.....	3
2) L'admission.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ces concours externe et interne.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) Les épreuves d'admission	5
1) L'épreuve de dessin.....	5
2) L'épreuve pratique	5
III. Les statistiques	6
A) Concours externe.....	6
B) Concours interne.....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) L'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément, pour cette spécialité, l'épreuve de dessin consiste en une mise au plan d'un élément du projet pour réalisation (durée : 2 heures). L'épreuve pratique consiste en la réalisation de l'élément dessiné. (durée : 14 heures).

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ces concours externe et interne était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du patrimoine, directrice déléguée aux collections, institut national de l'audiovisuel ;

Membres de ce jury :

- Monsieur Frédéric BIBAUT, technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », adjoint au responsable des ateliers, musée du château et domaine national de Compiègne ;

- Monsieur Laurent DOUMINGOS, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », adjoint au chef de l'atelier métallerie, musée du Louvre ;

- Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier restauration métal, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours externe et interne : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ces concours externe et interne

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 7 février au 14 mars 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 20 avril 2017
Dates des deux épreuves orales	Le 28 avril 2017
Réunion d'admissibilité	Le 28 avril 2017
Dates des épreuves d'admission	Les 12 et 13 juin 2017
Réunion d'admission	Le 16 juin 2017

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Les candidats devaient rédiger une note à l'attention de leur supérieur hiérarchique afin d'exposer leur manière de répondre à la commande faite.

Le jury s'est attaché à privilégier la compréhension du sujet par le candidat, ses connaissances techniques, ses capacités d'organisation ainsi que le plan choisi.

Dans l'ensemble les candidats ont bien réussi cette épreuve.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les candidats devaient commenter, après préparation, 3 photos présentant des grilles, garde-corps et ferronneries d'époques différentes (l'une des photos disposant aussi d'un agrandissement), ainsi que les classer par ordre chronologique.

Le jury s'est attaché à apprécier particulièrement la clarté de l'exposé du candidat ainsi que ses connaissances en histoire de l'art. Les questions posées avaient pour but soit d'approfondir un sujet visiblement bien maîtrisé par le candidat, soit de l'aider à rectifier une erreur.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien réussi cette épreuve.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Les candidats devaient répondre à 5 questions d'ordre technique, avec préparation.

Le jury s'est attaché à apprécier la clarté de l'exposé du candidat ainsi que ses connaissances sur les techniques du métier. Le jury a pu, le cas échéant, permettre au candidat de développer un sujet bien maîtrisé ou l'amener à revenir sur une erreur commise.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien réussi cette épreuve.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve de dessin

Les candidats devaient mettre à l'échelle 1 un dessin de portion de grille, disposant de croquis avec cotes et modes d'assemblage souhaités.

Le jury s'est particulièrement attaché à apprécier la qualité d'exécution du dessin et le respect des cotes, ainsi que le rendu final.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien réussi cette épreuve.

2) L'épreuve pratique

Les candidats devaient réaliser la grille correspondant au dessin.

Le jury s'est particulièrement attaché à apprécier la qualité d'exécution et le respect des cotes, le rendu final et les compétences techniques.

Deux candidats ont bien réussi cette épreuve. La réalisation du troisième candidat n'a pas permis de valider une maîtrise suffisante des compétences attendues.

III. Les statistiques

A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	1	1	1	1
Femmes	1	1	1	1	1	0
Total	3	3	2	2	2	1

Seuil d'admissibilité : 12 sur 20.

Amplitude des notes : de 12 à 14,80 sur 20.

Seuil d'admission : 15,90 sur 20.

Amplitude des notes : de 9,30 à 15,90 sur 20.

B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	1	1	1	1
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	2	2	1	1	1	1

Seuil d'admissibilité : 16,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 16,50 à 16,50 sur 20.

Seuil d'admission : 15,65 sur 20.

Amplitude des notes : de 15,65 à 15,65 sur 20.

Madame Agnès MAGNIEN
Présidente de jury